

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS502

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 35, avant le mot :

« compétences »,

insérer le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

amendement rédactionnel